



LECHIO das SOULIEN

- Joseph Joubert



Un souper/soirée a eu lieu le 26 septembre dernier. Tout près de 150 personnes sont venues souligner l'importance du travail accompli au quotidien par chacune et chacun d'entre nous dans le monde de l'éducation! Un moment de reconnaissance propice au partage où animation et plaisir étaient présents.

Merci à M. Mathieu Couture, vice-président aux communications, au secrétariat et à la trésorerie de la FPSS pour sa présence.

Merci au comité organisateur composé de mesdames Annie Boily, Carole Cyr et Marie-Claude Rodrigue.

Merci également à nos précieux Commanditaires, anciens et nouveaux. Votre participation a fait la différence et a fait sourire le cœur de plusieurs!



- CFP Pozer
- Danielle A. Rodrigue - PartyLite
- Équipement de Bureau Demers
- IGA Extra de Saint-Georges
- La Cage - Brasserie sportive
- Les Pères Nature
- Ovascène
- Restaurant Normandin de Saint-Georges
- Cynthia I. Morin - Épicure
- Éline Poulin - Soins santé
- Fonds de solidarité FTQ
- Isabelle Vachon - Tupperware
- Les Amants de la Scène
- Les protections RésAut - CSQ
- Restaurant la Vieille Tablée
- Restaurant St-Hubert

Grâce à vous tous cette soirée fût un franc succès. Un sincère merci pour votre participation!



Assemblées générales

Le 18 septembre 2019 nous avons procédé à la consultation intersectorielle. Vingt-huit personnes étaient présentes pour cette assemblée générale extraordinaire qui servait à établir nos demandes dans le cadre des négociations 2020. Les échanges ont été fructueux et enrichissants. Plusieurs propositions ont été présentées et analysées afin de faire un choix des plus stratégique.

Un merci spécial à chacune et chacun des membres qui se sont déplacés et qui ont participé de façon respectueuse et réfléchie aux échanges.

Merci à tous!
L'équipe syndicale

Voici les membres de l'exécutif du SPSS à compter du 30 octobre 2019 :

- ◆ Présidence : **Annie Boily**, éducatrice en service de garde, classe principale, école Monseigneur-Fortier;
- ◆ 1re vice-présidence aux relations du travail : **Eve Deguise**, technicienne en travaux pratiques, polyvalente Benoît-Vachon;
- ◆ Vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie : **Mireille Roy**, éducatrice en service de garde, école L'Éco-Pin;
- ◆ 2e vice-présidence, secteurs administratif, technique et manuel : **Michel Fortin**, concierge, polyvalente Bélanger;
- ◆ 3e vice-présidence, secteur des services directs aux élèves : **Denis Picard**, technicien en éducation spécialisée, polyvalente Benoît-Vachon.

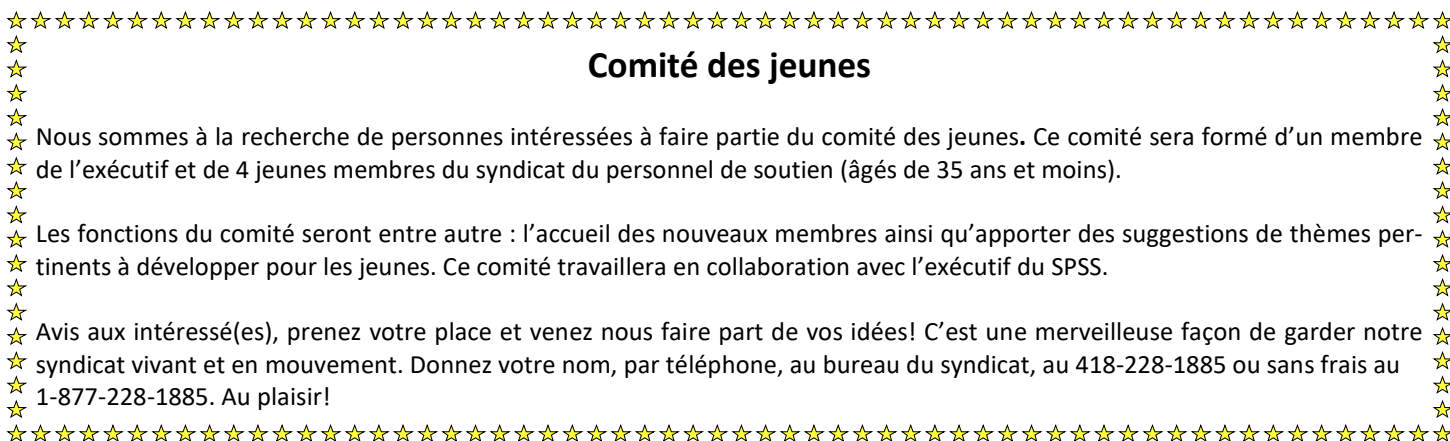
Merci à chacune et chacun pour votre participation.

Comité des jeunes

★ Nous sommes à la recherche de personnes intéressées à faire partie du comité des jeunes. Ce comité sera formé d'un membre de l'exécutif et de 4 jeunes membres du syndicat du personnel de soutien (âgés de 35 ans et moins).

★ Les fonctions du comité seront entre autre : l'accueil des nouveaux membres ainsi qu'apporter des suggestions de thèmes per-
★ tinents à développer pour les jeunes. Ce comité travaillera en collaboration avec l'exécutif du SPSS.

☆ Avis aux intéressé(es), prenez votre place et venez nous faire part de vos idées! C'est une merveilleuse façon de garder notre
☆ syndicat vivant et en mouvement. Donnez votre nom, par téléphone, au bureau du syndicat, au 418-228-1885 ou sans frais au
☆ 1-877-228-1885. Au plaisir!



- Agenda**
- Août :**
- 27 : Conseil des commissaires
- Septembre :**
- 5: Exécutif (soirée)
 - 10-11: Conseil fédéral de négociation
 - 12: Exécutif
 - 17: Comité de relation de travail
 - 18: Assemblée générale extraordinaire / Consultation intersectorielle
 - 25: Exécutif
 - 26: Comité en organisation du travail / Journée nationale du personnel de soutien
- Octobre :**

- 1er : Exécutif
- 2: Comité des finances
- 3: Comité des statuts et règlements
- 7: Exécutif (soirée)
- 8: Comité de perfectionnement
- 9-10: Conseil général des négociations
- 15-16: Conseil fédéral / Rencontre M. Normand Lessard
- 17 : Conseil fédéral de négociation / Dîner des retraités / AREQ
- 18: Dépôt de demandes syndicales sectorielles Dîner préparation à la retraite / CSBE
- 21: Exécutif (pm)
- 22 : Rencontre des agentes et agents de liaison
- 23: Comité en organisation du travail
- 23-25: Conseil général
- 29: Assemblée générale annuelle

Congés de maladie non monnayables

La salariée ou le salarié ayant **55 ans d'âge ou 30 ans d'ancienneté au 30 juin 2019** pourra, s'il le désire, utiliser 10 jours maximum de congés non monnayables en vacances à prendre en 2019-2020. Ces journées peuvent être prises une journée à la fois et votre supérieur ne peut pas refuser ce genre de congé. Cette banque de congés de maladie non monnayables est mentionnée sur votre projet de vacances 2019, section II B. N'oubliez pas de mentionner « en vertu de 5-3.45 » sur votre rapport d'absence (RH-01). En application de cette clause, pour le personnel des services directs aux élèves, ces congés vous seront accordés seulement si votre remplacement n'est pas nécessaire. Vous devez en faire la demande à votre supérieur qui devra faire le suivi auprès de Mme Jacqueline Jolicoeur.

Tiré de la clause 5-3.45 de la convention collective.

PERFECTIONNEMENT

Dans le cas où votre équipe de travail (personnel de soutien) aurait besoin d'une ressource particulière pour une formation spécifique à vos besoins, sachez qu'il vous est possible de soumettre une demande sous forme de projet à Mme Caroline Drouin à la CSBE. Une analyse en sera faite et il se pourrait que votre projet soit éligible à un remboursement (au prorata). Pour ce faire, vous devez utiliser l'annexe 1 du document « RH 06 – PLAN DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL DE SOUTIEN ».

Nous vous invitons également à jeter un coup d'oeil aux perfectionnements offerts, à l'occasion de nouveaux s'ajoutent en cours d'année.

Agenda (suite)

- Novembre :**
- 12: Comité de relation du travail
 - 13 : Exécutif
 - 14-15: Réseau d'action sociopolitique



NÉGO : Résultats de la consultation sectorielle avril 2019	
Thème :	Voici le top 3 de chaque thème retenu par les membres de notre commission scolaire : **Ceci ne veut pas dire que toutes nos demandes feront partie du dépôt.
Dans le contexte où le milieu de l'éducation doit recruter activement et retenir le personnel à son emploi.	Renforcer le principe du plus grand nombre d'heures de travail dans la composition des postes. (43) Augmenter la part de l'employeur au régime d'assurance maladie. (41) Faire passer de six (6) à quatre (4) le nombre de mois de travail requis ou prévu pour avoir droit aux avantages supplémentaires (congés spéciaux, congés de maladie, droits parentaux, vacances) pour les salariées et salariés temporaires. (34)
Dans le contexte où le milieu de l'éducation doit valoriser et stimuler son personnel.	Assurer la participation de la salariée ou du salarié concerné à l'élaboration du plan d'intervention des élèves dont il a la charge. (52) Renforcer le suivi des services d'adaptation scolaire (TES, PEH, TI) lorsque l'élève fréquente le service de garde. (43) Intégrer les heures ajoutées à même les postes au secteur des services directs aux élèves, avec la reconnaissance des droits et bénéfices afférents. (28)
Dans le contexte où le milieu de l'éducation doit favoriser la mobilité de son personnel afin de répondre aux besoins qui se présentent.	Éliminer la perte du statut de permanent lors du choix d'un poste à temps partiel, alors qu'au moins un poste à temps complet est disponible lors du mouvement de personnel annuel. (53) Prévoir la création de postes dédiés à une équipe volante multidisciplinaire pour répondre aux besoins de remplacement de personnel immédiats. (44) Fusionner la première et la deuxième étape de la séance d'affectation annuelle aux postes dans le secteur des services directs aux élèves et ainsi respecter l'ancienneté sans égard aux statuts de régulier ou de permanent. (37)
Dans le contexte où le milieu de l'éducation doit offrir des perspectives d'avenir et des promotions.	Offrir les remplacements et les ajouts d'heures aux salariées et salariés permanents et réguliers à l'interne en priorité. (72) Élargir l'admissibilité d'autres diplômes et d'autres qualifications, dans certains cas combinés à de l'expérience, pour répondre aux qualifications requises au plan de classification. (42) Mettre en place des programmes de perfectionnement et de formation continue pour le développement de carrière et la planification de la relève. (39)
Placez en ordre de priorité les énoncés suivants en fonction de l'importance des répercussions positives que ces actions auront sur vous ou votre environnement.	Dans le cas de suspension des cours pour intempéries ou présence d'une ligne de piquetage d'autres accréditations, s'assurer que tout le personnel de soutien, sans exception, est en congé rémunéré. (66) Prévoir la représentation du personnel de soutien au sein de tous les comités d'école et de la commission scolaire et prévoir des modalités de compensation en temps pour les réunions en dehors des heures régulières de travail. (40) Établir une compensation monétaire ou en temps pour la prise en charge et l'encadrement de stagiaires. (32)



Site internet:
Courriers électroniques:

<http://www.spss.lacsq.org>
presidence.spss@globetrotter.net
vicepresidence.spss@globetrotter.net
tres.spss@globetrotter.net
spss@globetrotter.net

